

ARRÊTÉ MUNICIPAL du 15 juillet 2006

Article 1

Le parcours de la Via Ferrata de Roubion est interdit à toute personne non dotée des équipements suivants :

- casque,
- système d'assurance comportant un baudrier muni de deux longues avec absorbeur de choc et mousquetons de sécurité,
- chaussures fermées.

La progression se fera en autonomie à l'aide de ces matériels ou en cordée avec utilisation de la corde en plus du dispositif d'assurance individuel. Cette dernière est vivement recommandée.

Article 2

Tout marquage ou balisage d'itinéraires, à l'exclusion de celui mis en place, ou dûment autorisé par le maître d'ouvrage, est strictement interdit.

Article 3

Le parcours de la Via Ferrata est fermé lorsque la zone est enneigée, même partiellement, ainsi que par temps d'orage ou lorsque la signalétique en place en interdit l'accès.

Article 4

L'accès au départ du parcours se fera de manière pédestre depuis la place centrale du village de Roubion lieu-dit « Four communal ». Les utilisateurs devant se présenter obligatoirement au Bureau de tourisme situé au centre du village avant d'emprunter le parcours de la Via Ferrata.

Article 5

Tout abandon de matériels ou débris divers sur le site ou ses abords est formellement interdit.

Article 6

Les personnes non averties des techniques d'assurances ou sujettes au vertige doivent s'abstenir d'utiliser le parcours sans avoir recours aux services d'un guide dûment habilité.

Article 7

L'accès à la Via Ferrata est interdit aux personnes dont la taille est inférieure à 130 cm. Les enfants seront obligatoirement accompagnés par un adulte.

Article 8

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage en Mairie, au Bureau du tourisme et en tous points de location de matériels ainsi qu'au départ de la Via Ferrata.

Article 9

Ampliation du présent arrêté, qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, sera transmise à M. le Préfet des Alpes-Maritimes et à M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Sauveur-sur-Tinée.

Le Maire

SITE D'ESCALADE ET VIA FERRATA DE ROUBION



VOIES ET COTATIONS SITE D'ESCALADE

COUESTA :

- 1- LOU CAMOUS / 5b
- 2- LES FAUX CONS / 6b+
- 3- LES KEUFS / 6c
- 4- ROC AND ROCK / 5
- 5- LOU LUME / 5
- 6- VOIE ECOLE / IV b
- 7- ARTIF ECOLE / A2 protégé
- 8- PG /
- 9- HM /
- 10- LE RIGE / 6b+

LA PENNA :

- 1- PERIL EN LA DEMEURE / 6b+
- 2- LA PENNA / 6b
- 3- HARAKIRI / 6a
- 4- NAIN DE CORPS ET D'ESPRIT / 6a
- 5- BLANCHE NEIGE / 3c
- 6- TROP FASS / 3

LE BARRI :

- 1- TRACTION AVANT / 6a+
- 2- LOU MAGAOU / 6a+
- 3- PAPILLON / 6b
- 4- ATOLL CORALLIEN / 7a
- 5- ES OUNZ'OURO / 6c
- 6- TONTON MAYONNAISE / 6c
- 7- LA FEO / 6a+
- 8- STONIO / 7a
- 9- LOLO LE PIEDS BOT / 6c+

- 10- LOU CUMASCLE / 7a
- 11- LAS TARTIFLOS / 5c
- 12- LOU CHAMOUS / 5b
- 13- L'AI / 4c
- 14- L'AGNEL / 4c
- 15- LOU BARBACHANTEL / 4c

CIRQUE DU BARRI :

- 1- DARSHAN / 8a
- 2- CRIMINEL DE BUREAU / 7a
- 3- PREND POSITION / 7b
- 4- ADAPTATION DEMANDEE / 7b+
- 5- CONVICTION DELIRANTE / 7b

BALMA NEGRA :

- 1- CAMIN DE PRIMA / 6a+
- 2- TOUJOURS SUR LA BRECHE / 7b+
- 3- YUTI / 7a+
- 4- IN MEDIA RES / 6a+
- 5- BENSON / 6c
- 6- COMBINAISON GAGNANTE / 7c
- 7- EQUILIBRE MOBILE / 7b+
- 8- EQUILIBRE VIOLENT / 7b

VIA FERRATA CONDITIONS D'ACCES :

Juillet/Août : Tous les jours
Septembre : samedi et dimanche
10h-12h / 14h-18h

Taille minimum : 1m30

Tarifs :

Adultes : 3€ / avec matériel : 13 €
Enfants (-12 ans) : 2€ / avec matériel : 10 €
Groupes : nous consulter

Bureau du Tourisme :

Quartier village
Tél : 04 93 02 10 30
tourisme@roubion.com

www.roubion.com